

Politique commerciale du Canada

Je me réclame en outre d'un autre point, à savoir que conformément à l'alinéa (5) de cet article, la présidence doit toujours tenir compte de la probabilité que l'affaire soit portée devant la Chambre d'une autre façon. Comme nous venons à peine de terminer le débat sur l'Adresse, on ne saurait guère prétendre que nous n'avons pas eu récemment l'occasion de discuter amplement du problème du chômage. Dans les quelques semaines qui nous restent d'ici la fin du premier trimestre, un certain nombre de jours sont réservés à l'opposition et cela m'étonnerait, comme tous les députés j'en suis sûr, que nous n'ayons pas au moins une fois l'occasion de discuter du chômage, chiffres à l'appui.

Je dois donc décider, d'abord, qu'il n'y a pas urgence, que le chômage est un sujet de préoccupation constant, et ensuite, que même si la motion répondait à la première exigence, aux termes du paragraphe (5) de l'article du Règlement en cause, nous avons eu l'occasion d'en discuter pendant le débat sur l'Adresse, qui vient de prendre fin, et nous en aurons d'autres lors des jours réservés à l'opposition. Je ne pense donc pas que la question doive faire l'objet d'une étude spéciale en conformité de cet article du Règlement.

● (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—
L'OMISSION DU GOUVERNEMENT QUANT À LA TENUE D'UN
DÉBAT PUBLIC SUR LA FUTURE POLITIQUE COMMERCIALE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe) propose:

Que la Chambre demande instamment au gouvernement d'abandonner son penchant à agir en secret et, sans restreindre la portée générale de ce qui précède, qu'elle le blâme de n'avoir pas débattu ouvertement en public la future politique commerciale du Canada et de n'avoir pas tenu les Canadiens au courant de sa politique ni de la marche des pourparlers en ce qui concerne les négociations du GATT qui se déroulent actuellement à Genève et qui auront certainement pour résultat de modifier de façon radicale les courants d'échanges internationaux.

M. l'Orateur: Je signale à la Chambre qu'en conformité de l'article 58(9) du Règlement, nous devons procéder, à 9 h 45 ce soir au plus tard, à toute mise aux voix nécessaire pour statuer sur cette motion.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour parler de la motion, j'estime que je dois d'abord placer le débat d'aujourd'hui dans son contexte. A mon avis, quand nous discutons du penchant du gouvernement à agir en secret et des questions du commerce, du GATT et du Fonds monétaire international, il importe de nous rappeler que de nombreuses réunions mondiales ont porté sur le sujet important dont nous discuterons aujourd'hui, surtout celui du commerce international et des questions monétaires internationales.

[M. l'Orateur.]

Les députés se rappelleront qu'il y a eu des réunions à Genève, à la Jamaïque, à Paris et à Manille. Il y a eu plusieurs réunions à Genève et à Washington et jusqu'ici, le gouvernement n'a jamais exposé clairement à la Chambre ou au peuple canadien quel a été le résultat de ces réunions internationales importantes auxquelles nous participons. J'estime que les accords conclus par suite de bon nombre de ces réunions sont très importantes pour les Canadiens. Les députés auront à étudier diverses mesures législatives découlant de ces accords et le gouvernement devrait expliquer à la Chambre quelle sera, à son avis, la situation commerciale du Canada dans le monde à l'avenir. Voilà pourquoi nous avons proposé le débat d'aujourd'hui.

On a souvent décrié la tendance cachotière du gouvernement. Cette tendance ne s'est jamais manifestée davantage que sur des questions extrêmement importantes, comme la situation monétaire internationale et le commerce international. Regardez en quel dédain ce gouvernement tient la Chambre des communes. Il suffit de voir les bancs d'en face.

Des voix: C'est une honte!

M. Stevens: Où est le ministre des Finances (M. Macdonald), qui est chargé des négociations du GATT en cours à Genève?

M. Baker (Grenville-Carleton): Il se cache quelque part.

M. Stevens: Où est le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien), qui devrait s'intéresser à ce débat puisqu'il touche au commerce?

M. Baker (Grenville-Carleton): Quelque part en train de décentraliser un ministère.

M. Stevens: Où sont les autres ministres qui brillent par leur absence, alors que nous ouvrons ce débat? Il y a un contraste curieux, pour une raison ou une autre, entre l'attitude de nos voisins américains à l'égard de leurs négociations commerciales, et celle du Canada, qui s'entoure de mystère. En effet, avant que les États-Unis participent aux pourparlers de Genève les modifications à apporter à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ils fixent les paramètres des négociations et établissent exactement ce que les négociateurs sont autorisés à faire ou non au moyen d'une loi du Congrès.

En ce qui concerne les négociations qui sont en cours à Genève, appelées les négociations de Tokyo, le Congrès américain a adopté, le 3 janvier 1975, la loi sur le commerce de 1974. Il est temps, sans aucun doute, que les Canadiens connaissent l'avant-dernier article de la loi américaine sur le commerce de 1974. Combien de députés et de Canadiens savent qu'à l'article 612 de la loi sur le commerce, adoptée en prévision des négociations actuelles de Genève, le Congrès américain a autorisé le président des États-Unis à conclure un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis? J'aimerais faire consigner au compte rendu l'article 612, intitulé «Relations commerciales avec le Canada.» Soit dit en passant, le Canada est le seul pays qui fasse l'objet d'un article précis dans cette loi. Voici ce que stipule l'article: